

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 1 de 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ciment de portland

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Mortier sec pour le mélange avec de l'eau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIES
Rue: 21 rue de l'Orgeval
Lieu: 77120 Coulommiers
Téléphone: 01 64 03 50 50
Téléfax: 01 64 03 50 67
e-mail: reglementation@gmisa.fr

Internet: www.gmisa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Orfila
France +33 1 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Xi - Irritant
Phrases R:
Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Classification SGH

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ciment de portland

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS05-GHS07

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 2 de 11



Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Éviter de respirer poussière.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné.

2.3. Autres dangers

En raison des propriétés irritantes de ce produit, un contact répété avec la peau peut aggraver une dermatite déjà existante (ou un mauvais état de la peau déjà présent).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation / mélange de liants minéraux, granulats et additifs

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
266-043-4	Ciment de portland	30 - 99 %
65997-15-1	Xi - Irritant R37/38-41-43	
	STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H335 H315 H318 H317	
270-659-9	Poussière de four à ciment Portland	0 - 5 %
68475-76-3	Xi - Irritant R37/38-41-43	
	STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H335 H315 H318 H317	
01-2119486767-17		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

Information supplémentaire

La préparation est pauvre en chromate. La teneur en composés solubles de chrome(VI) a été abaissée

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 3 de 11

en dessous de 2 ppm en ajoutant des additifs dans la part de ciment. Pour être efficace, la réduction du chromate suppose un stockage approprié et l'observation de la date de conservation.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. En cas de perte de conscience, placer en position latérale de sécurité (PLS) et immédiatement consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Le secouriste doit se protéger.

Après inhalation

Apport d'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires ou des muqueuses (p.ex. accès de toux), en cas de malaise ou d'exposition prolongée.
Oxygène, si nécessaire. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme.
Grandes quantités : Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement la matière adhérente. Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Rincer abondamment à l'eau. Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Éviter de porter des bagues, montres ou similaires, auxquels du produit risquerait de s'accrocher et de provoquer une réaction cutanée.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact, si elles ont été mises en place. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les yeux pour les sécher, car le frottement mécanique est susceptible de provoquer des lésions supplémentaires de la cornée. Consulter immédiatement un oculiste. Protéger l'oeil intact.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Liquid recracher! Boire 1 ou 2 verres d'eau. Appeler immédiatement un médecin.
Tenir les personnes concernées au chaud et au calme.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritations des yeux, de la peau et des muqueuses. Danger de brûlure par acide.
Conjonctivite, Danger de devenir aveugle, Douleur abdominale
Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.
L'inhalation répétée peut provoquer des maladies prolongées des voies respiratoires.

Référence bibliographique (1)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 4 de 11

Moyens d'extinction inappropriés

Eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Éviter que l'eau d'incendie des pompiers ou le produit dilué dans l'eau par d'autres moyens s'écoulent dans les eaux superficielles ou dans les bassins d'eau potable. L'eau d'incendie et la terre contaminées doivent être éliminées conformément aux réglementations administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les poussières. Utiliser un équipement de protection individuel. Respecter les règles d'hygiène et de sécurité lors de la manipulation des produits. En cas de fuite, protéger éventuellement à l'aide de bâches pour éviter la dispersion. (Voir section 7.)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Recueillir à sec. Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. (EPA / HEPA - filtre, EN 1822 - 1:2009)
Éviter toute formation de poussière. Prendre des mesures de protection respiratoires.
ou
- Humidifier et éliminer. Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique. Évacuer de la manière décrite au section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter la production de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Avant utilisation, le produit ne doit absolument pas entrer en contact avec l'humidité de l'air.

Si l'on mélange le produit en sac en utilisant un réservoir mélangeur ouvert, verser d'abord l'eau, puis introduire avec précaution la matière sèche. Veiller à ce que la hauteur de chute soit réduite et démarrer lentement l'agitateur.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Information supplémentaire

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité lors de la manipulation des produits. Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 5 de 11

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Voir les informations transmises par le fabricant. Conserver uniquement dans les conditionnements d'origine. Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau pendant le stockage. Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger de toute contamination. Protéger de l'eau et de l'humidité ambiante. N'utiliser que du matériel propre.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Lorsqu'il n'est pas utilisé, stocker obligatoirement le produit dans son emballage de transport d'origine. Stocker le produit à la verticale. Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Pour être efficace, la réduction du chromate suppose un stockage approprié et l'observation de la date de conservation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Poussières réputées sans effet spécifique	-	10,5 a	-	VME (8 h)	
		-	-		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque la concentration dans l'air dépasse la valeur limite d'exposition (maximale) professionnelle (VME), il faut porter un masque à gaz homologué. Masque de protection en cas de poussière. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Référence bibliographique (3) MEASE

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projections, porter des lunettes de protection. Lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection, résistant aux produits chimiques. Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants : Gants en coton imbibés de nitrile avec signe CE. Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant. Porter gants de protection certifiés. Les gants de protection devraient être immédiatement remplacés dès qu'ils sont endommagés ou présentent les premiers signes d'usure.

Noter que la durée d'utilisation quotidienne d'un gant pour produits chimiques peut se réduire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 6 de 11

considérablement dans la pratique à cause de nombreux facteurs d'influence (par exemple, la température), bien plus que le temps de perméation calculé dans la norme EN 374. Les gants se composant des matériaux suivants ne sont pas appropriés : gants en cuir.

Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation de gants, laver les mains et bien les essuyer. Protection cutanée préventive à l'aide de crème protectrice.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. A protéger de l'eau.
Vêtements étanches, vêtements de protection à manches longues / vêtements de travail scellés, chaussures de sécurité / bottes. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact de la poudre avec le cou et les poignets en raison de dermatites ou d'irritations cutanées possibles. Éviter de porter des bagues, montres ou similaires, auxquels du produit risquerait de s'accrocher et de provoquer une réaction cutanée.

Protection respiratoire

masque à poussière efficace EN149, EN140, EN14387, EN1827 (Appareil respiratoire avec filtre FFP1 ou FFP2).

En cas de poussière et/ou fumées respirable, utiliser un appareil respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement. Observer les prescriptions administratives.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	poudre
Couleur:	gris(e) / blanc (blanche)
Odeur:	sans odeur

pH-Valeur (à 20 °C):	11,0 - 13,5*
----------------------	--------------

Modification d'état

Point/intervalle de fusion:	> 1250 °C
-----------------------------	-----------

Point d'éclair:	n.a.
-----------------	------

Dangers d'explosion

Ce produit n'est pas explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
----------------------------------	------

Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
----------------------------------	------

Température d'inflammation:	n.a.
-----------------------------	------

Pression de vapeur:	n.a.
---------------------	------

Densité:	2,75 - 3,2 g/cm ³
----------	------------------------------

Densité apparente:	0,9 - 1,5 kg/m ³
--------------------	-----------------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	0,1 - 1,5 g/L
-------------------------------	---------------

Coefficient de partage:	n.a.
-------------------------	------

Viscosité dynamique:	n.a.
----------------------	------

Testé selon la méthode

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 7 de 11

Viscosité cinématique:

n.a.

Taux d'évaporation:

n.a.

9.2. Autres informations

*pH (solide - eau 2:1)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec de l'eau en dégagement de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

acides, aluminium, Sels d'ammonium
Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

Information supplémentaire

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau pendant le stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

L'exposition de longue durée à des concentrations supérieures à la valeur limite (maximale) d'exposition professionnelle (VME) peut provoquer des problèmes de santé. Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Risque d'affection pulmonaire après une inhalation prolongée de particules de poussières. Ils (elles) peuvent provoquer une irritation des yeux, de la gorge et des muqueuses nasales. La poussière irrite les yeux, la peau et les muqueuses et peut provoquer un oedème toxique du poumon.

L'absorption en grandes quantités peut être nocive. L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

Toxicité après contact cutané :

DL50/cutanée/lapin : 2000 mg/kg (24 h) (4)

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des membranes muqueuses.

En cas de contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux. Les particules de résine, comme d'autres matières inertes, sont machinalement irritantes pour les yeux. A des concentrations élevées ce produit provoque une inflammation sévère de la conjonctive et de la corné. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Danger de devenir aveugle.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 8 de 11

En cas de contact avec la peau :

Exposition répétée ou prolongée

Le produit peut causer des irritations cutanées locales, en particulier au niveau de rides ou en portant des vêtements moulants. Susceptible de provoquer : rougeur. Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Chez certaines personnes, le contact avec le produit humide peut provoquer un eczéma.

Référence bibliographique (4, 11,12)

Effets sensibilisants

L'eczéma est provoqué, soit par la valeur pH (dermatite de contact irritante) soit par des réactions immunologiques avec les composés de chrome(VI)solubles dans l'eau(dermatite de contact allergique). (Référence bibliographique 1, 5, 13)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

poumons (Troubles respiratoires)

Référence bibliographique (1, 17)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Le contact répété et permanent avec la peau peut provoquer des lésions cutanées. Cette préparation provoque des irritations de la peau que le contact répété risque d'intensifier. Le contact répété ou prolongé provoque une sensibilisation, de l'asthme et de l'eczéma. Une exposition exagérée peut aggraver un asthme existant et d'autres troubles des voies respiratoires (par ex. emphysème, bronchite syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes).

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Référence bibliographique (1, 14, 15, 16)

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

En cas de contact prolongé, le produit mélangé à l'eau peut provoquer de graves lésions oculaires et cutanées. Les effets peuvent être encore aggravés si l'on frotte mécaniquement la peau en même temps.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë faible. - Daphnia magna (U.S. EPA, 1994a) (7); Algue (selenastrum capricornutum) (U.S. EPA, 1993) (8).

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique :

Quantités plus grandes: Des effets toxiques pour la faune aquatique ne peuvent pas être exclus en raison des écarts dans la valeur du pH.

Si le produit est dégagé dans l'environnement, il est absorbé en grande partie par les sédiments et le sol.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable.,

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 9 de 11

12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable.,

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Inconnu(e,s,es).

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Produit solidifié : Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Déchets de résidus

Produit non solidifié - Recueillir à sec. Récupérer en évitant de soulever la poussière et procéder conformément à la loi sur les déchets.

Code d'élimination des déchets-Produit

170101 DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS); béton, briques, tuiles et céramiques; béton

Code d'élimination de déchet-Résidus

101314 DÉCHETS PROVENANT DE PROCÉDÉS THERMIQUES; déchets provenant de la fabrication de ciment, chaux et plâtre et d'articles et produits dérivés; déchets et boues de béton

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les contenants vides doivent être entièrement vidés selon les techniques les plus avancées avant d'être éliminés. Eliminer d'après les dispositions locales. Après utilisation conforme aux dispositions, mettre dans le circuit de recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime (IMDG)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 10 de 11

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien (ICAO)

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Aucune substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57.
Respecter : Directive 1907/2006 (REACH) ANNEX XVII, 47

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.
Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.
Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Référence bibliographique

(1) Portland Cement Dust - Hazard assessment document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006:
<http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCEL-ECLAIR

Date d'impression: 18.07.2013

Code du produit: RE013

Page 11 de 11

- (2) Technische Regel für Gefahrstoffe „Arbeitsplatzgrenzwerte“, 2009, GMBI Nr.29 S.605.
- (3) MEASE 1.02.01 Exposure assessment tool for metals and inorganic substances, EBRC Consulting GmbH für Eurometaux, 2010: <http://www.ebrc.de/ebrc/ebrc-mease.php>.
- (4) Observations on the effects of skin irritation caused by cement, Kietzman et al, Dermatosen, 47, 5, 184-189 (1999).
- (5) Epidemiological assessment of the occurrence of allergic dermatitis in workers in the construction industry related to the content of Cr (VI) in cement, NIOH, Page 11, 2003.
- (6) U.S. EPA, Short-term Methods for Estimating the Chronic Toxicity of Effluents and Receiving Waters to Freshwater Organisms, 3rd ed. EPA/600/7-91/002, Environmental Monitoring and Support Laboratory, U.S. EPA, Cincinnati, OH (1994a).
- (7) U.S. EPA, Methods for Measuring the Acute Toxicity of Effluents and Receiving Waters to Freshwater and Marine Organisms, 4th ed. EPA/600/4-90/027F, Environmental Monitoring and Support Laboratory, U.S. EPA, Cincinnati, OH (1993).
- (8) Environmental Impact of Construction and Repair Materials on Surface and Ground Waters. Summary of Methodology, Laboratory Results, and Model Development. NCHRP report 448, National Academy Press, Washington, D.C., 2001.
- (9) Final report Sediment Phase Toxicity Test Results with *Corophium volutator* for Portland clinker prepared for Norcem A.S. by AnalyCen Ecotox AS, 2007.
- (10) TNO report V8801/02, An acute (4-hour) inhalation toxicity study with Portland Cement Clinker CLP/GHS 03-2010-fine in rats, August 2010.
- (11) TNO report V8815/09, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker G in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.
- (12) TNO report V8815/10, Evaluation of eye irritation potential of cement clinker W in vitro using the isolated chicken eye test, April 2010.
- (13) European Commission's Scientific Committee on Toxicology, Ecotoxicology and the Environment (SCTEE) opinion of the risks to health from Cr (VI) in cement (Europäische Kommission, 2002): http://ec.europa.eu/health/archive/ph_risk/committees/sct/documents/out158_en.pdf.
- (14) Investigation of the cytotoxic and proinflammatory effects of cement dusts in rat alveolar macrophages, Van Berlo et al, Chem. Res. Toxicol., 2009 Sept; 22(9):1548-58
- (15) Cytotoxicity and genotoxicity of cement dusts in A549 human epithelial lung cells in vitro; Gminski et al, Abstract DGPT conference Mainz, 2008.
- (16) Comments on a recommendation from the American Conference of governmental industrial Hygienists to change the threshold limit value for Portland cement, Patrick A. Hessel and John F. Gamble, EpiLung Consulting, June 2008.
- (17) Prospective monitoring of exposure and lung function among cement workers, Interim report of the study after the data collection of Phase I-II 2006-2010, H. Notø, H. Kjuus, M. Skogstad and K.-C. Nordby, National Institute of Occupational Health, Oslo, Norway, March 2010.

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

ADR/RID - Agreement on the transport of dangerous goods by road/Regulations on the international transport of dangerous goods by rail

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)